RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018-2019

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Votre gouvernement

Québec

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018-2019

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Cette publication a été réalisée par la Direction de la planification, des suivis et de l'évaluation
en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible est disponible sur le site du ministère du Conseil exécutif.

Vous pouvez obtenir de l'information en vous adressant
à la Direction des communications ou en consultant le site Web
du ministère du Conseil exécutif : www.mce.gouv.qc.ca.

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
1er étage, secteur 400
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 643-2001
Télécopieur : 418 643-3006
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : www.mce.gouv.qc.ca

Dépôt légal – septembre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-85075-5 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-85076-2 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2019

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère du Conseil exécutif pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, et ce, conformément à la responsabilité qui m'est conférée en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport rend compte des activités du ministère du Conseil exécutif à l'égard de la première année visée par son Plan stratégique 2018-2022, mis en place par l'administration précédente.

À compter de l'an prochain, la reddition de comptes s'effectuera en vertu d'un tout nouveau plan stratégique, qui sera plus axé sur la performance et sur la qualité des services offerts à la population. Ce plan comportera de meilleurs indicateurs de gestion, qui reflèteront les nouvelles priorités, ainsi que les attentes des citoyennes et citoyens.

Je tiens à remercier le personnel du ministère du Conseil exécutif, qui a su assurer avec compétence et professionnalisme les réalisations dont ce rapport fait état.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François Legault

Québec, le 30 septembre 2019

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET GREFFIER DU CONSEIL EXÉCUTIF

Monsieur François Legault
Premier ministre du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère du Conseil exécutif, pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2019.

Ce rapport rend compte, aux parlementaires et à la population du Québec, des résultats obtenus par le Ministère au terme de la première année de son Plan stratégique 2018-2022. Il expose également la réalisation de ses engagements pris dans sa Déclaration de services aux citoyens, dans son Plan d'action de développement durable 2016-2020 et dans son Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020. De plus, il présente les ressources utilisées pour atteindre ses objectifs.

Les résultats présentés sont le fruit de la contribution du personnel hautement qualifié et mobilisé. Nos équipes ont bien mené les grands dossiers de notre organisation avec engagement, compétence et efficacité. Je tiens à les remercier de leur appui et de leurs efforts constants dans la poursuite de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Yves Ouellet

Québec, le 26 septembre 2019

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission, la vision et les valeurs du Ministère ;
- présente les résultats atteints au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2018-2022, le Plan d'action de développement durable 2016-2020 et le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020 ;
- présente les engagements formulés dans la Déclaration de services aux citoyens.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019.

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,

Yves Ouellet

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Yves Ouellet
Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère du Conseil exécutif, pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère du Conseil exécutif. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* du ministère du Conseil exécutif nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne par intérim,

Suzanne St-Pierre
Secrétariat du Conseil du trésor

Québec, le 18 septembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF 1

Mission – Vision – Valeurs – Enjeux 1
Organisation administrative 2
Organisation en bref 5
Soutien à la prise de décision gouvernementale 6
Coordination de la communication gouvernementale 9
Activités et services offerts à la haute fonction publique 10

SECTION 2 - RÉSULTATS 2018-2019 12

Résultats en lien avec les engagements du Plan stratégique 2018-2022 12
Autres résultats 23
Résultats par rapport aux engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens . . 24

SECTION 3 - UTILISATION DES RESSOURCES 25

Ressources humaines 25
Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service 27
Ressources financières 29
Ressources informationnelles 32

SECTION 4 - AUTRES EXIGENCES 34

Résultats relatifs au développement durable et aux changements climatiques 34
Résultats relatifs aux mesures du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020 38
Accès à l'égalité en emploi 41
Égalité entre les femmes et les hommes 44
Emploi et qualité de la langue française 45
Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics 45
Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels 45

ANNEXE - LOIS ET RÈGLEMENTS 47

LISTE DES TABLEAUX 49

SECTION 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Mission – Vision – Valeurs – Enjeux

Le Conseil exécutif a pour rôle de définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'Administration de l'État. Il forme, avec le lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est administré par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Mission

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale.

Vision

Une organisation performante, forte de son personnel mobilisé, compétent et engagé dans l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale.

Valeurs

- Sens du service
- Rendement et amélioration continue
- Excellence et rigueur
- Esprit d'équipe
- Valorisation et épanouissement professionnel

Enjeux

- Capacité organisationnelle
- Efficacité et cohérence de l'action gouvernementale

Préoccupations à l'égard du développement durable

Le Ministère accorde une importance au développement durable et s'inspire des principes définis dans la Loi sur le développement durable.

Organisation administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du Ministère en tant que sous-ministre, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État. À ce titre, il est le supérieur hiérarchique de tous les sous-ministres du gouvernement du Québec.

Le secrétaire général a pour mandat d'assurer le secrétariat du Conseil des ministres. Il établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor. Il coordonne les travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Également, le secrétaire général conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale.

Dans l'exercice de ses fonctions, le secrétaire général est assisté de secrétariats ayant un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décision gouvernementale :

- le Secrétariat général et coordination gouvernementale ;
- le Secrétariat du Conseil exécutif ;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques ;
- le Secrétariat à la législation ;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement ;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens ;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec ;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Le Ministère inclut aussi des secrétariats de mission qui assument des mandats particuliers confiés par le gouvernement :

- le **Secrétariat à la jeunesse** conseille le gouvernement et assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités, en assurant la coordination interministérielle et le suivi de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse. De plus, il finance la plupart des interventions de la Politique québécoise de la jeunesse 2030, Ensemble pour les générations présentes et futures ;
- le **Secrétariat du Québec aux relations canadiennes** conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et soutient la ministre responsable dans sa mission de veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au Canada. Le Secrétariat assure également la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de relations canadiennes et, dans cet esprit, a pour mandat de coordonner l'ensemble des activités intergouvernementales québécoises au Canada et de maintenir des liens privilégiés avec la francophonie canadienne. Il soutient également les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada ;
- le **Secrétariat aux affaires autochtones** assiste la ministre responsable et coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général ;

- le **Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques** assiste la ministre de la Justice, notamment pour améliorer l'efficacité des institutions démocratiques québécoises, plus particulièrement du cadre électoral. Il soutient également la ministre pour élaborer les orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions ainsi que pour modifier, bonifier et promouvoir les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels. Le Secrétariat assiste aussi le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion responsable des mesures relatives à la laïcité de l'État ;
- le **Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise** assiste le premier ministre, notamment en offrant une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise. Il veille à la prise en compte des préoccupations de ces communautés dans les orientations et les décisions gouvernementales provinciales et fédérales pouvant avoir une incidence sur ces communautés.

Tous ces secrétariats agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et organismes.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par la Direction générale de la gouvernance et de l'administration, qui fournit l'expertise et le soutien, entre autres, en matière de planification, de reddition de comptes et d'évaluation, de gestion intégrée des documents ainsi que de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2019

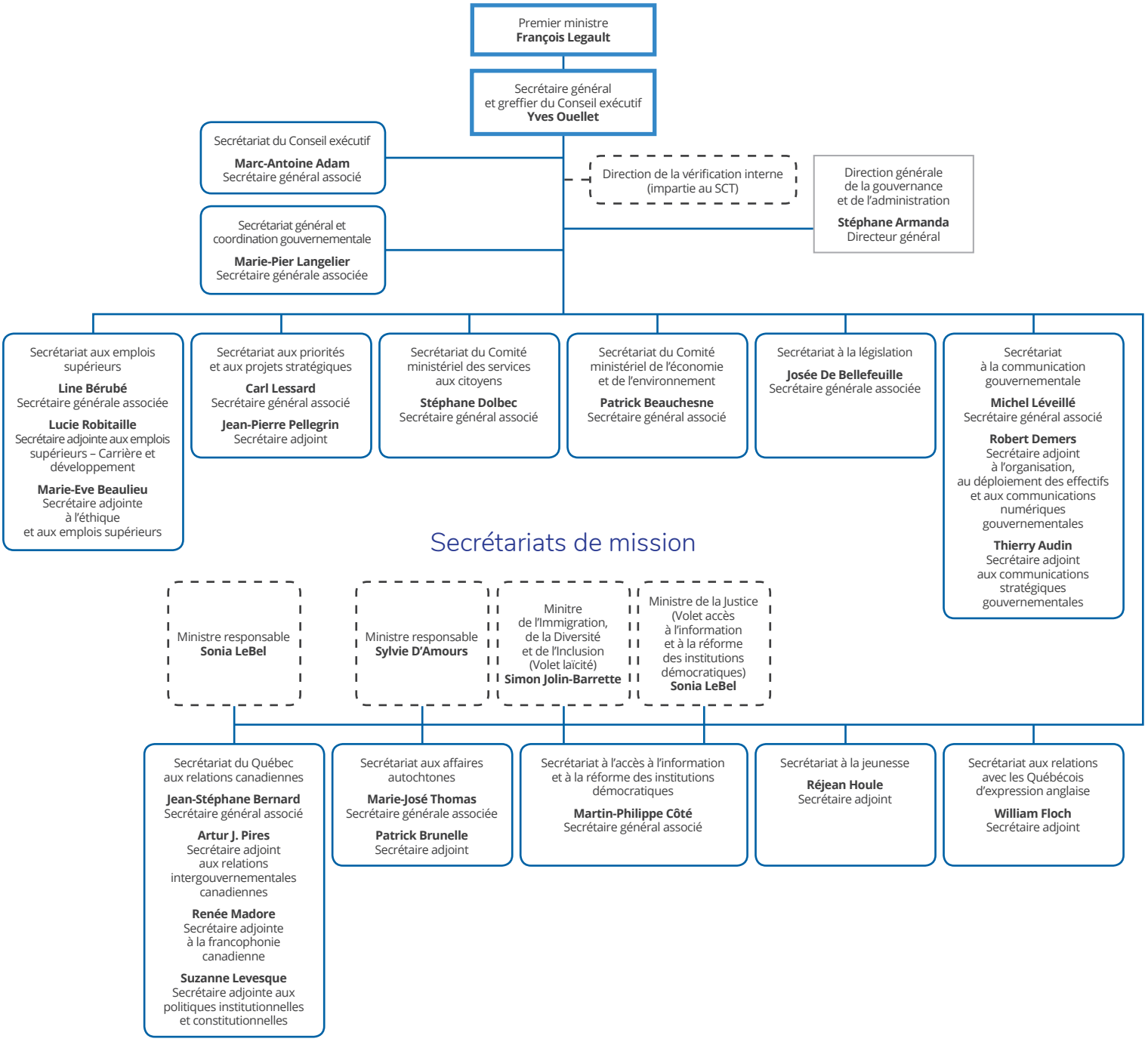

La structure administrative détaillée et à jour du Ministère peut être consultée au : https://www.quebec.ca/gouv/ministere/conseil-executif/organigramme/

Organisation en bref

Soutien à la prise de décision

813
dossiers analysés pour présentation au Comité ministériel des services aux citoyens et au Comité ministériel de l'économie et de l'environnement

1 070
projets de décret

1 696
dossiers reçus des ministères pour présentation au Conseil des ministres

32
projets de loi différents soumis, pour examen, au Comité de législation

Communication gouvernementale

1 243
activités de relations publiques

Activités de mission

491
ententes et conventions d'aide financière conclues

557
initiatives soutenues en matière de francophonie canadienne, d'affaires autochtones et d'action jeunesse

Ressources humaines

1 145
personnes, dont

789
dédiées aux communications gouvernementales

Soutien à la prise de décision gouvernementale

Conseil des ministres

En 2018-2019, le Ministère a apporté son soutien au Conseil des ministres pour la tenue de 50 séances. À cette fin, il a assuré le traitement de 1 696 dossiers reçus pour présentation au Conseil des ministres, dont :

- 1 070 projets de décret ;
- 39 projets de loi ;
- 63 projets de règlement ;
- 94 autres mémoires.

De plus, le Ministère a rédigé 137 décisions concernant des projets de loi et d'autres mémoires et a assuré l'adoption et la signature de 1 402 décrets.

Le Ministère a aussi rédigé plusieurs décrets découlant principalement de la Loi sur l'exécutif.

Comités ministériels permanents

Le Ministère soutient trois comités ministériels permanents. Il s'agit du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement, du Comité ministériel des services aux citoyens et du Comité de législation. À cet effet, le Ministère est chargé d'effectuer des analyses et de formuler des propositions de recommandations sur les projets de loi, de règlement, de politique, de décret, de stratégie, de plan d'action ou de programme soumis au Conseil des ministres. Ces analyses et ces propositions sont préparées à l'intention des membres des comités ministériels ainsi que du Conseil des ministres.

En 2018-2019, le Ministère a traité 813 dossiers.

Comité ministériel de l'économie et de l'environnement

Créé le 31 octobre 2018, le Comité ministériel de l'économie et de l'environnement a pour mandat d'assurer la cohérence et la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de l'économie, de l'innovation, des relations internationales, de la francophonie, des finances, de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de l'immigration, de la diversité, de l'inclusion, de l'agriculture, des pêcheries, de l'alimentation, de l'énergie, des ressources naturelles, des forêts, de la faune, des parcs, du travail, de l'emploi, de la solidarité sociale, du tourisme, des affaires autochtones, du développement économique régional ainsi qu'en ce qui concerne le développement économique, les petites et moyennes entreprises, le commerce international, la recherche, la science, le revenu, la retraite, l'allègement réglementaire, la laïcité de l'État, le développement durable et les affaires nordiques.

En 2018-2019, le Comité s'est réuni à 31 reprises et a formulé 128 recommandations.

Comité ministériel des services aux citoyens

Créé le 31 octobre 2018, le Comité ministériel des services aux citoyens a pour mandat d'assurer la cohérence et la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de la justice, des relations canadiennes, de la francophonie canadienne, de la condition féminine, des transports, de la sécurité publique, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé, des services sociaux, de l'administration gouvernementale, des aînés, des proches aidants, de la famille, des affaires municipales, de l'habitation, de la culture, des communications, de la langue française, du loisir, du sport, de l'informatisation du réseau de la santé, de la protection de la jeunesse et de l'enfance ainsi qu'en ce qui concerne les droits de la personne, les institutions démocratiques, l'accès à l'information, l'enfance, la jeunesse, les relations avec les Québécois d'expression anglaise, l'occupation du territoire, le bâtiment, la capitale nationale et les affaires maritimes.

En 2018-2019, le Comité s'est réuni à 31 reprises et a formulé 149 recommandations.

Comité de législation

Le Ministère a contribué à la réalisation du mandat du Comité de législation. Ce dernier assure, notamment, la cohérence législative et juridique de tout projet de loi ou d'amendement que le gouvernement entend présenter à l'Assemblée nationale. Le Ministère a soutenu le Comité dans l'examen :

- de 32 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale ;
- d'amendements devant être apportés à six projets de loi déjà présentés et nécessitant une décision du Comité ;
- de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Le Comité de législation a tenu 17 réunions et rendu 42 décisions en 2018-2019.

Mise en œuvre des priorités gouvernementales

Le Ministère a coordonné la mise en œuvre des priorités d'action du gouvernement. Il en a assuré le suivi, notamment en ce qui concerne les orientations, la planification, la concertation interministérielle et les résultats.

De plus, le Ministère a collaboré aux exercices de planification gouvernementale. En collaboration avec les ministères concernés, il a également participé à l'élaboration de politiques publiques et de documents de reddition de comptes.

Le Ministère a aussi participé à d'autres mandats stratégiques de diverses natures ainsi qu'au Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif.

Par ailleurs, le Ministère a offert son soutien au secrétaire général et au Cabinet du premier ministre, notamment par le conseil stratégique dans la conduite des dossiers de l'État et par l'appui en contenu dans la gestion des enjeux de l'actualité, en collaboration avec les ministères concernés.

Actions gouvernementales sur la scène intergouvernementale canadienne

Le Ministère a assuré la veille, l'analyse et le suivi des projets de loi fédéraux et des projets de règlement ainsi que d'autres mesures susceptibles de toucher les compétences constitutionnelles du Québec, notamment :

- le projet de loi C-69 – *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois,* au regard de ses répercussions potentielles (volet *Loi sur l'évaluation d'impact*) sur le processus québécois d'évaluation environnementale ;
- le projet de loi C-86 – *Loi nº 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures*, notamment sa section 10, qui instaure un régime fédéral de protection des consommateurs en matière financière ;
- le *Règlement sur la surveillance de l'aide médicale à mourir* (DORS/2018-166, enregistré le 27 juillet 2018), concernant les renseignements demandés aux professionnels de la santé, par le gouvernement fédéral.

La jurisprudence constitutionnelle portant sur le partage des compétences ou sur d'autres enjeux du fédéralisme canadien a également fait l'objet de veille et d'analyse, notamment :

- le jugement de la Cour supérieure du Québec, rendu le 18 avril 2018, dans l'affaire Henderson c. Procureure générale du Québec, portant sur la constitutionnalité de certains articles de la Loi sur l'exercice des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec ;
- l'avis de la Cour suprême du Canada, du 9 novembre 2018, dans le Renvoi relatif à la réglementation pancanadienne des valeurs mobilières, concernant la constitutionnalité du projet mis de l'avant par le gouvernement fédéral, cinq provinces et un territoire.

De plus, le Ministère a collaboré à l'élaboration de la position défendue par la procureure générale du Québec dans les dossiers suivants :

- le renvoi devant la Cour d'appel du Québec concernant le dossier de la contestation de la *Loi sur la non-discrimination génétique* ;
- le renvoi devant la Cour d'appel du Québec concernant le dossier de la constitutionnalité de la Cour du Québec (Code de procédure civile du Québec).

Coordination de la communication gouvernementale

Le Ministère a contribué à la réalisation d'activités de communication gouvernementale jugées prioritaires, notamment celles portant sur les mesures du Budget 2018-2019, la lutte contre la violence sous toutes ses formes, la promotion et la valorisation de la langue française ainsi que sur les dispositions de la Loi encadrant le cannabis et la sensibilisation liée à sa consommation.

Dans le cadre de son mandat de coordination des communications gouvernementales, le Ministère a assuré entre autres :

- le traitement de 221 demandes d'avis de pertinence, de 3 avis de transfert et de 433 projets de communication ;
- la coordination de 1 243 activités publiques gouvernementales ;
- la supervision et la coordination des travaux de 3 équipes projet en communication liées à des enjeux prioritaires :
    - la prévention des dépendances,
    - la promotion des métiers et professions d'avenir,
    - le Plan Nord ;
- la direction ou la participation à trois comités portant sur :
    - le développement de l'image du Québec à l'international,
    - le comité sur les communications régionales,
    - le comité sur la logistique et les événements ;
- la supervision de la participation gouvernementale et de la visibilité accordée au gouvernement du Québec lors de 168 activités publiques ;
- le développement et la mise en application d'une image gouvernementale unifiée.

Communications numériques

La Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales promeut une offre d'information et de services globale et unifiée sur Internet ainsi que dans l'espace numérique. Les travaux de mise en œuvre de cette stratégie se sont poursuivis et ont permis, notamment :

- la mise en ligne de Québec.ca, le site officiel du gouvernement du Québec (plateforme Web gouvernementale unifiée) ;
- la poursuite des activités de rationalisation et d'intégration des contenus des ministères et organismes dans Québec.ca ;
- la production de contenus exclusifs pour les comptes de médias sociaux officiels du gouvernement du Québec ;
- le début des travaux concernant la salle de nouvelles gouvernementales.

Afin que les travaux concernant les sites Web gouvernementaux soient faits selon les orientations de la Stratégie, un moratoire a été maintenu sur tout projet de développement ou de refonte de ces sites. En 2018-2019, le Ministère a analysé et traité 18 demandes de dérogation et 13 demandes d'ouverture de comptes de médias sociaux provenant des ministères et organismes.

Activités et services offerts à la haute fonction publique

Le Ministère offre aux titulaires d'un emploi supérieur des activités de développement et des services centrés sur les priorités gouvernementales. Certaines activités et certains services sont également offerts aux personnes désignées comme relèves de la haute fonction publique.

Cercle de la haute fonction publique

Cette activité vise à enrichir la vision des titulaires d'un emploi supérieur dans tous les domaines de l'administration publique, à faire connaître les expériences vécues au sein d'autres administrations ainsi qu'à favoriser le partage sur les enjeux et les défis institutionnels associés à leurs mandats. En 2018-2019, 5 activités ont été offertes et 560 personnes y ont participé.

Séminaires et autres activités de développement

Ces activités visent le développement et la mise à niveau des compétences des titulaires d'un emploi supérieur.

Tableau 1 - Séminaires et autres activités de perfectionnement 2018-2019

ACTIVITÉ	NOMBRE D'ACTIVITÉS	NOMBRE DE PARTICIPATIONS
Séminaires	10	224
Ateliers-rencontres	3	53
Rencontre d'information et d'échanges pour les présidentes et présidents de conseils d'administration d'organismes publics	1	18
Séances d'information sur le Régime de retraite de l'administration supérieure	3	83
Séance d'information sur la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État	1	56

Activités d'intégration pour les nouvelles et nouveaux titulaires

Ces activités visent à sensibiliser les nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur aux diverses facettes de leur rôle et de l'environnement dans lequel ils sont appelés à exercer leurs fonctions.

Tableau 2 - Activités d'intégration 2018-2019

ACTIVITÉ	NOMBRE D'ACTIVITÉS	NOMBRE DE PARTICIPATIONS
Séance d'intégration des nouvelles et nouveaux titulaires en situation de gestion	1	27
Séance d'intégration offerte aux présidents-directeurs généraux des centres intégrés de santé et de services sociaux et des établissements non fusionnés	1	24
Accueil des nouveaux membres des tribunaux administratifs	1	26
Rencontres d'accueil individuelles avec la secrétaire adjointe aux emplois supérieurs	17	17

Programme de relève

Ce programme vise à repérer des personnes qualifiées qui répondent au profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion et de les accompagner dans leur développement professionnel.

Tableau 3 - Programme de relève 2018-2019

ACTIVITÉ	NOMBRE D'ACTIVITÉS	NOMBRE DE PARTICIPATIONS
Rencontre annuelle de la relève	1	26
Rencontre d'information et de jumelage – mentors-mentorés	1	27
Rencontres interactives sur des sujets d'intérêt contribuant à la réflexion et à la vision gouvernementale	3	40
Accompagnement personnalisé	En continu	29

En 2018-2019, 16 personnes inscrites au Programme de relève ont été nommées et sont entrées en fonction à un poste de titulaire d'un emploi supérieur. Un accompagnement personnalisé a également été offert. Depuis 2006, 167 personnes ont été inscrites à ce programme, parmi lesquelles 108 ont été nommées. De ces candidatures, 41,3 % sont des femmes et 58,7 % sont des hommes. L'âge moyen des personnes inscrites au 31 mars 2019 s'établit à 51 ans.

Programme de mentorat

Ce programme est offert aux nouvelles et nouveaux titulaires d'un emploi supérieur et aux personnes désignées comme relèves de la haute fonction publique. Au total, 369 dyades mentors-mentorés ont été formées depuis le lancement du programme, en 2005.

Tableau 4 - Programme de mentorat 2018-2019, dyades mentors-mentorés

	FORMÉES EN 2018-2019	ACTIVES AU 31 MARS 2019
Nombre de dyades mentors-mentorés	41	61

Tableau 5 - Programme de mentorat 2018-2019, Cercle des mentors

	ACTIVITÉ	NOMBRE DE PARTICIPATIONS
Cercle des mentors	1	27

Éthique et déontologie

En matière d'éthique et de déontologie, le Ministère :

- a offert un service-conseil auprès des titulaires d'un emploi supérieur ;
- a organisé des séances de formation s'adressant aux titulaires d'un emploi supérieur ;
- s'est assuré que les personnes candidates à un emploi supérieur aient complété des déclarations d'intérêts, qu'elles dénoncent leurs intérêts une fois nommées, le cas échéant, et qu'il n'y a pas d'incompatibilité de fonctions quant à leur situation ;
- a communiqué avec les titulaires d'un emploi supérieur et leur a rappelé systématiquement les règles qui sont applicables dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'en matière d'après-mandat ;
- a assuré un service de soutien dans l'élaboration ou la révision de codes d'éthique et de déontologie.

SECTION 2 - RÉSULTATS 2018-2019

Résultats en lien avec les engagements du Plan stratégique 2018-2022

Sommaire des principaux résultats

Enjeu 1 - Capacité organisationnelle

Orientation 1 - Renforcer la capacité et le développement organisationnels

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
1. Miser sur l'engagement du personnel	Initiatives visant à améliorer la qualité de vie au travail et à mobiliser le personnel	Deux initiatives par année	2 initiatives réalisées	14
	Taux de roulement hors du Ministère	Taux de roulement de 7 % au 31 mars 2022 Valeur de départ : 10,67 %	Taux de départ volontaire de 18,4 %	14
	Taux de satisfaction du personnel	Première mesure au 31 mars 2019 et détermination d'une cible à partir du 1er avril 2019	Taux de mobilisation de 84 %	14
2. Assurer la relève et le maintien du savoir-faire	Nombre moyen de jours de formation par année pour contribuer à la préparation de la relève et au maintien de l'expertise	Trois jours/personne au 31 mars 2022	2,32 jours/ personne	15
3. Miser sur les meilleures pratiques de gestion	Nombre d'améliorations réalisées	Deux processus majeurs par année	1 processus majeur réalisé	15
		Numérisation des dossiers physiques d'un secteur par année	1 projet de numérisation réalisé	15
4. Poursuivre le virage numérique	Améliorations technologiques mises en place	Améliorations mises en place annuellement, notamment : l'implantation de la plateforme Web gouvernementale unifiée au 31 mars 2019	2 améliorations mises en place	16

Enjeu 2 - Efficacité et cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 2 - Soutenir la mise en œuvre des grands dossiers de l'État

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
5. Renforcer la cohérence de l'action gouvernementale en matière de jeunesse et son rayonnement au Canada et à l'international	Stratégie de partenariat déployée	Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année	1 projet de stratégie rédigé	16
	Modèle d'action gouvernementale reconnu en matière de jeunesse	Interventions réalisées au Canada et à l'international annuellement	9 interventions réalisées	16
	Sommes engagées dans les initiatives de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021	Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année	44,9 M$	18
6. Soutenir le développement communautaire, culturel et économique des nations ainsi que des groupes autochtones	Sommes engagées pour les projets retenus	Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année	29,9 M$	18
	Mesures réalisées du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022	Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année	4 mesures réalisées	18
7. Assurer la cohérence des actions gouvernementales à l'égard des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	Travaux effectués pour améliorer la compréhension des enjeux auxquels les Québécoises et Québécois d'expression anglaise sont confrontés	Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année	3 travaux effectués	19
	Mécanismes de coordination, de consultation et de suivi mis en place	Mécanismes mis en place au 31 mars 2019	4 mécanismes mis en place	19
8. Assurer la défense des intérêts du Québec et le respect de ses compétences et promouvoir sa vision du fédéralisme ainsi que sa spécificité partout au Canada	Nombre de missions du premier ministre et des ministres visant le renforcement des liens avec les gouvernements et les représentantes et représentants de la société civile au Canada	Respect de la cible inscrite au Plan d'action du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes 2018-2022 (34 missions prévues)	76 % 26 missions réalisées	20
	Sommes engagées pour les deux programmes de soutien en matière de francophonie canadienne et pour le volet Francophonie du Programme d'appui à la recherche en relations canadiennes	Augmentation de 20 %, sur quatre ans, des sommes engagées pour les initiatives en matière de francophonie	10,2 % Sommes engagées de 2,2 M$	21

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
	Nombre de représentantes et représentants de l'administration publique et de membres de la société civile soutenus financièrement pour leur participation à un forum ou à un colloque au Canada sur l'évolution du fédéralisme, des relations canadiennes de même que des politiques publiques	Respect de la cible inscrite au Plan d'action du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes 2018-2022 (15 représentations prévues)	147 % 22 représentations réalisées	21
9. Contribuer à renforcer la démocratie québécoise	Cadre légal relatif à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et au lobbyisme modernisé	Trois lois révisées et mises en œuvre au 31 mars 2022	2 projets de loi déposés à l'Assemblée nationale et 1 projet de loi en cours d'élaboration	22
	Nombre de démarches de participation publique pour lesquelles le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique a été appliqué	Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année	Bilan réalisé	23
10. Renforcer la coordination et le suivi relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie maritime 2030	Nombre de mécanismes de suivi renforcés	Deux mécanismes de suivi renforcés au 31 mars 2020 : • Suivi annuel des montages financiers et des dépenses des projets de la Stratégie maritime • Suivi des indicateurs permettant l'évaluation de la Stratégie maritime (en lien avec l'Institut de la statistique du Québec)	Les responsabilités en matière d'affaires maritimes ont été transférées au ministère des Transports du Québec, en octobre 2018.	-
	Activités de coordination et de consultation réalisées en vue d'élaborer et de mettre en œuvre les plans d'action de la Stratégie maritime	Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année		

Enjeu 1 - Capacité organisationnelle

Orientation 1 - Renforcer la capacité et le développement organisationnels

Objectif 1 - Miser sur l'engagement du personnel

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
Initiatives visant à améliorer la qualité de vie au travail et à mobiliser le personnel	Deux initiatives par année	2 initiatives réalisées
Taux de roulement hors du Ministère	Taux de roulement de 7 % au 31 mars 2022 Valeur de départ : 10,67 %	Taux de départ volontaire de 18,4 %
Taux de satisfaction du personnel	Première mesure au 31 mars 2019 et détermination d'une cible à partir du 1er avril 2019	Taux de mobilisation de 84 %

En 2018, le Ministère a réalisé deux initiatives visant à améliorer la qualité de vie au travail et à mobiliser le personnel :

- la tournée sur la civilité, qui avait pour objectif de sensibiliser l'ensemble du personnel à l'importance de la civilité au travail. Un comportement civilisé contribue à préserver un climat de travail sain, ce qui a un impact positif sur la santé des personnes, sur leur productivité au travail et aussi sur le respect des obligations légales en matière de prévention du harcèlement psychologique. Au 31 mars 2019, 91 % des comités de gestion avaient été rencontrés et plusieurs avaient entamé une démarche de sensibilisation auprès de leur équipe ;
- le Plan d'action en santé et mieux-être des personnes au travail 2019-2022 a pour but de réunir l'ensemble des interventions en matière de santé des personnes (santé physique, psychologique et mieux-être) au sein d'un même programme et d'assurer ainsi la mise en œuvre cohérente de ces mesures. Ce plan d'action permet aussi au Ministère de répondre aux exigences découlant du cadre réglementaire en santé et sécurité.

Bien que le taux de départ volontaire du personnel régulier du Ministère soit élevé (18,4 %), les résultats d'un sondage réalisé en 2018-2019 démontrent que le taux de mobilisation du personnel est de 84 %. Ce sondage exclut les employées et employés des directions des communications, dont le taux de mobilisation sera mesuré en 2019-2020.

Objectif 2 - Assurer la relève et le maintien du savoir-faire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre moyen de jours de formation par année pour contribuer à la préparation de la relève et au maintien de l'expertise	Trois jours/personne au 31 mars 2022	2,32 jours/personne

En 2018-2019, le Ministère a investi des efforts importants en programmation ministérielle de formation afin d'encourager le développement des compétences du personnel. Chaque employée et employé a bénéficié de 2,32 jours de formation en moyenne. Le Ministère a ainsi dépassé sa cible intermédiaire annuelle de 1,5 jour.

Objectif 3 - Miser sur les meilleures pratiques de gestion

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre d'améliorations réalisées	Deux processus majeurs par année	1 processus majeur réalisé
	Numérisation des dossiers physiques d'un secteur par année	1 projet de numérisation réalisé

Afin de garantir l'efficience et l'efficacité de ses actions, le Ministère poursuit son projet d'amélioration de ses pratiques de gestion et de ses façons de faire en mettant à profit les possibilités offertes par les technologies de l'information. En 2018, une recension des besoins en matière d'amélioration des processus a été réalisée, en particulier l'optimisation et la standardisation du mécanisme de suivi des contrats.

Le processus de gestion contractuelle a été revu afin de le rendre plus simple et mieux adapté aux besoins du Ministère, tout en assurant que des contrôles suffisants sont en place pour répondre aux exigences réglementaires.

Pour ce faire, en 2018-2019, un mécanisme de suivi des contrats par l'entremise des solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) a été implanté.

En 2018-2019, le Ministère a complété le projet de numérisation des dossiers de titulaires d'un emploi supérieur. Débuté en septembre 2017, ce projet a permis la numérisation des 2 906 dossiers physiques. Il a également numérisé 50 % des registres d'assermentations des membres du Conseil exécutif.

Objectif 4 - Poursuivre le virage numérique

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Améliorations technologiques mises en place	Améliorations mises en place annuellement, notamment : l'implantation de la plateforme Web gouvernementale unifiée au 31 mars 2019	2 améliorations mises en place

Au cours de l'année, le Ministère a mis en place deux solutions :

- l'implantation de la plateforme Web gouvernementale unifiée ;
- l'implantation de la plateforme de gestion des candidatures du Secrétariat aux emplois supérieurs.

La plateforme Web gouvernementale unifiée rend possible l'unification des divers contenus des sites gouvernementaux. La plateforme de gestion des candidatures contribue, quant à elle, à améliorer l'accessibilité des citoyennes et citoyens aux postes de titulaires d'un emploi supérieur et la transparence des processus de nomination.

Enjeu 2 - Efficacité et cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 2 - Soutenir la mise en œuvre des grands dossiers de l'État

Objectif 5 - Renforcer la cohérence de l'action gouvernementale en matière de jeunesse et son rayonnement au Canada et à l'international

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Stratégie de partenariat déployée	Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année	1 projet de stratégie rédigé

Le Ministère joue un rôle de gouvernance de la Politique québécoise de la jeunesse 2030. Il anime notamment le comité interministériel jeunesse et coordonne la mise en œuvre des stratégies d'action jeunesse. En plus de ses interventions pour renforcer la cohérence de l'action gouvernementale en matière de jeunesse, le Ministère prévoit s'assurer que son action envers ses partenaires est encadrée par une stratégie partenariale. À cet effet, un projet de stratégie partenariale est en cours d'élaboration.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Modèle d'action gouvernementale reconnu en matière de jeunesse	Interventions réalisées au Canada et à l'international annuellement	9 interventions réalisées

Le Ministère a acquis une solide expertise en matière de jeunesse et souhaite la faire rayonner dans l'ensemble du Canada et à l'international. En 2018-2019, le Ministère a réalisé neuf interventions assurant le partage d'expertise en matière de jeunesse avec d'autres provinces canadiennes de même qu'à l'international.

Au Canada

Le Ministère a réalisé les interventions suivantes :

- il a entamé un dialogue avec le Secrétariat à la jeunesse du Bureau du Conseil privé au gouvernement fédéral afin d'offrir son aide et son appui dans l'élaboration de la Politique jeunesse canadienne ;
- il collabore aux travaux de la Commission permanente de concertation entre l'Acadie et le Québec dans le cadre de l'Entente de coopération entre le gouvernement du Québec et la Société Nationale de l'Acadie. De plus, le Ministère a également développé une procédure permettant de sélectionner un représentant ou un organisme jeunesse pour siéger aux travaux de cette commission.

À l'international

Le Ministère collabore avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie afin de favoriser les échanges avec des organisations internationales et des États :

- il a présenté son organisation et son expertise en matière de jeunesse à une délégation marocaine ;
- il a également participé à l'analyse de projets jeunesse déposés dans le cadre de la 67e Commission permanente de coopération franco-québécoise.

Comme le rayonnement de l'action gouvernementale du Québec en matière de jeunesse se concrétise par la reconnaissance des autres États, le Ministère a été associé aux interventions suivantes :

- le 8 mars 2018, la signature d'une feuille de route avec la France, par les premiers ministres québécois et français, portant notamment sur la jeunesse, l'éducation et le sport ;
- le 15 mars 2018, la signature d'une entente avec la Communauté française de Belgique portant sur les échanges d'expertise en matière de gouvernance, de pratiques exemplaires, de politiques publiques et d'innovation sectorielle pour la jeunesse ;
- la tenue de rencontres de travail entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse de la France et le Service de la jeunesse de la Communauté française de Belgique. Ces rencontres de travail visaient l'élaboration de plans d'action pour renforcer la collaboration entre la France et le Québec en matière d'expertise jeunesse ainsi qu'entre la Communauté française de Belgique et le Québec ;
- la participation aux premières Rencontres franco-québécoises Regards croisés sur les politiques de jeunesse, en novembre 2018 à Paris, organisées par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et les Offices jeunesse internationaux du Québec dans le cadre du 50e anniversaire de l'OFQJ et réunissant des experts, des intervenants et des chercheurs de la jeunesse ;
- la participation aux Offices jeunesse internationaux du Québec dans la mise en œuvre du programme Québec Volontaire, qui offre aux jeunes Québécoises et Québécois de 18 à 29 ans des expériences de mobilité au Québec, au Canada et à l'international. Ce programme a été annoncé le 21 février 2019.

OVT

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Sommes engagées dans les initiatives de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021	Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année	44,9 M$

Dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, le Ministère réalise des actions en complémentarité avec d'autres qui existent au sein du gouvernement du Québec. Par l'entremise de cette stratégie, le Ministère a accordé, en 2018-2019, une somme de 44,9 millions de dollars pour financer 74 initiatives.

Objectif 6 - Soutenir le développement communautaire, culturel et économique des nations ainsi que des groupes autochtones

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Sommes engagées pour les projets retenus	Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année	29,9 M$

En 2018-2019, le Ministère a accordé une somme de 29,9 millions de dollars pour soutenir 144 projets par l'entremise de l'un ou l'autre des volets visés par les Fonds d'initiatives autochtones II et III, soit le développement économique, la garantie de prêt, l'infrastructure communautaire, l'action communautaire, le développement social, le soutien à la consultation et l'aide aux Autochtones en milieu urbain.

Par ailleurs, le Ministère a conclu 248 ententes visant à maintenir ou à développer des relations constructives avec les nations et les groupes autochtones.

OVT

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Mesures réalisées du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022	Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année	4 mesures réalisées

Le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 met en œuvre 119 mesures qui s'articulent autour de quatre axes d'intervention, soit : améliorer les services, promouvoir les cultures et les langues, développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi que favoriser la concertation et la recherche.

Lors du lancement du Plan d'action, en 2017, 110 mesures avaient été annoncées. Certaines ont été abandonnées ou reportées, et 9 mesures supplémentaires ont été ajoutées en 2018. Les quatre mesures suivantes ont été réalisées :

- Augmenter le nombre d'ententes de développement culturel et renforcer celles qui sont en place ;
- Soutenir les comités de justice communautaire qui interviennent auprès des adultes et des jeunes contrevenantes et contrevenants de même qu'en matière de protection de la jeunesse au sein de communautés autochtones intéressées ;
- Consolider le soutien à la mission globale du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec ;
- Soutenir la mission globale des nouveaux centres d'amitié autochtones de Roberval et de Maniwaki.

STATUT DES MESURES	NOMBRE DE MESURES
Réalisées	4
En cours	98
Abandonnées	2
Non entamées	11
Reportées	4
Total	**119**

Objectif 7 - Assurer la cohérence des actions gouvernementales à l'égard des Québécoises et Québécois d'expression anglaise

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Travaux effectués pour améliorer la compréhension des enjeux auxquels les Québécoises et Québécois d'expression anglaise sont confrontés	Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année	3 travaux effectués

En 2018-2019, le Ministère a effectué différents travaux afin d'améliorer la compréhension des enjeux auxquels font face les Québécoises et les Québécois d'expression anglaise. Il a notamment :

- financé les universités McGill et Concordia ainsi que les organismes Phelps Helps et Regional Association of West Quebecers afin qu'ils réalisent des études sur ces enjeux ;
- élaboré une base de données qui permet de recenser des institutions offrant des services à la population et de renseigner sur les enjeux auxquels font face les communautés d'expression anglaise ;
- produit un portrait démographique, socioéconomique et institutionnel des Québécoises et Québécois d'expression anglaise, qui cible plusieurs types de carences et de besoins au sein des communautés d'expression anglaise, et contribue à la compréhension de leur situation autant globale que locale.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Mécanismes de coordination, de consultation et de suivi mis en place	Mécanismes mis en place au 31 mars 2019	4 mécanismes mis en place

Au 31 mars 2019, le Ministère a mis en place quatre mécanismes qui visent à assurer la cohérence des actions gouvernementales à l'égard des Québécoises et des Québécois d'expression anglaise. Ces mécanismes prennent la forme de rencontres et de consultations tenues de manière systématique qui permettent au Ministère de s'ajuster aux enjeux et à la réalité des personnes et des organismes issus de milieux anglophones afin qu'une aide efficace leur soit fournie.

Mécanisme de coordination interministérielle et mécanisme de coordination intergouvernementale

Le Ministère a organisé des rencontres avec les hauts dirigeants de certains ministères et organismes du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral, des intervenants clés pour les communautés québécoises d'expression anglaise, pour :

- favoriser la cohérence des politiques gouvernementales et intergouvernementales ;
- explorer les possibilités de collaboration et de concertation entre le Ministère et les différents ministères et organismes des deux paliers gouvernementaux dans le cadre de leur mission respective ;
- présenter aux hauts dirigeants les portraits sociodémographiques de la réalité des organismes communautaires québécois d'expression anglaise ainsi que de leurs grands enjeux.

Au total, le Ministère a organisé près de 40 rencontres avec plus d'une vingtaine de ministères et organismes.

Parallèlement, le Ministère a tenu une consultation interministérielle avec les responsables de certaines instances consultatives du gouvernement du Québec afin d'obtenir des renseignements sur les pratiques utilisées pour assurer la cohérence des actions gouvernementales et l'efficacité en matière de coordination.

Mécanisme de consultation avec les représentantes et représentants des communautés d'expression anglaise

La consultation avec les représentantes et représentants des communautés d'expression anglaise permet au Ministère de mieux comprendre leurs besoins. C'est également une occasion de les informer sur les programmes et les services gouvernementaux qui leur sont offerts afin de faciliter leurs démarches pour y accéder. À cet effet, le Ministère a participé à près d'une centaine de rencontres.

Mécanisme de suivi des conventions de subvention

Le suivi et la mise en œuvre des conventions de subvention sont assurés par les membres des comités de gouvernance de projet, lesquels favorisent le dialogue entre les organisations concernées. Ces comités sont composés de représentantes et de représentants du Ministère ainsi que d'organismes communautaires et d'institutions qui ont conclu une convention de subvention, et ce, conformément au Programme d'appui aux organismes desservant les communautés d'expression anglaise. À cet effet, le Ministère a tenu plus d'une dizaine de réunions.

Objectif 8 - Assurer la défense des intérêts du Québec et le respect de ses compétences et promouvoir sa vision du fédéralisme ainsi que sa spécificité partout au Canada

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre de missions du premier ministre et des ministres visant le renforcement des liens avec les gouvernements et les représentantes et représentants de la société civile au Canada	Respect de la cible inscrite au Plan d'action du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes 2018-2022 (34 missions prévues)	76 % 26 missions réalisées

En 2018-2019, le Ministère a contribué à la préparation de 26 missions, dont 22 du premier ministre et des ministres qui visaient à défendre les intérêts du Québec, à assurer le respect de ses compétences de même qu'à promouvoir la vision québécoise du fédéralisme et à souligner la spécificité du Québec au sein du Canada.

Le Ministère a également contribué à quatre missions des ministres qui visaient, dans un premier temps, à mieux faire connaître et à mieux faire comprendre le Québec et son action en relations canadiennes auprès des milieux francophones et universitaires et, dans un deuxième temps, à faire la promotion de projets d'exploitation des ressources naturelles québécoises auprès d'investisseurs potentiels.

Par ailleurs, neuf rencontres avec les partenaires des autres provinces et du gouvernement fédéral ont été tenues au Québec, auxquelles ont participé le premier ministre et la ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne.

Le Ministère a été associé à plusieurs rencontres et conférences intergouvernementales canadiennes ou rencontres avec des représentantes et représentants de la société civile. Soulignons les suivantes :

- en juillet 2018, la Réunion estivale 2018 du Conseil de la fédération, à Saint-Andrews (Nouveau-Brunswick) et la 23e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne – Réunion fédérale-provinciale-territoriale, à Whitehorse ;
- en décembre 2018, la Réunion des premiers ministres (fédéral, provinciaux et territoriaux), à Montréal.

Le Ministère a aussi été associé à des négociations ayant conduit à la signature de 82 ententes intergouvernementales canadiennes. Également, il a été sollicité dans les discussions menant à la conclusion de 161 ententes entre des organismes municipaux, scolaires ou publics avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes ou un organisme public fédéral, autorisées par le gouvernement du Québec ou par la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne.

Bureaux du Québec au Canada

En 2018-2019, les Bureaux du Québec au Canada, situés à Moncton et à Toronto, ont continué leur participation à la mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne par diverses activités de promotion et de réseautage auprès des communautés francophones et acadiennes. En collaboration avec les ministères sectoriels, les Bureaux du Québec ont également participé à la promotion et à l'accompagnement des entreprises et des artistes québécois qui souhaitent étendre leurs activités dans les provinces canadiennes.

Par ailleurs, cette année s'est démarquée par un renforcement de la capacité d'expertise-conseil des Bureaux du Québec, principalement en ce qui concerne le secteur économique et commercial ainsi que le développement des marchés en Ontario pour les produits culturels québécois.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Sommes engagées pour les deux programmes de soutien en matière de francophonie canadienne et pour le volet Francophonie du Programme d'appui à la recherche en relations canadiennes	Augmentation de 20 %, sur quatre ans, des sommes engagées pour les initiatives en matière de francophonie	10,2 % Sommes engagées de 2,2 M$

Le Ministère a accordé des aides financières de l'ordre de 2,2 millions de dollars pour 317 initiatives en matière de francophonie canadienne, comparativement à près de 2 millions de dollars accordés en 2017-2018. Il s'agit d'une augmentation de plus de 10 %.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre de représentantes et de représentants de l'administration publique et de membres de la société civile soutenus financièrement pour leur participation à un forum ou à un colloque au Canada sur l'évolution du fédéralisme, des relations canadiennes de même que des politiques publiques	Respect de la cible inscrite au Plan d'action du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes 2018-2022 (15 représentations prévues)	147 % 22 représentations réalisées

Le Ministère a soutenu financièrement 11 représentantes et représentants de l'administration publique et 8 membres de la société civile. Ces 19 personnes ont cumulé 22 représentations à un forum ou à un colloque au Canada sur l'évolution du fédéralisme, des relations canadiennes de même que des politiques publiques. Il s'agit d'un dépassement de 47 % par rapport à la prévision annuelle de 15 représentations.

Objectif 9 - Contribuer à renforcer la démocratie québécoise

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Cadre légal relatif à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et au lobbyisme modernisé	Trois lois révisées et mises en œuvre au 31 mars 2022	2 projets de loi déposés à l'Assemblée nationale et 1 projet de loi en cours d'élaboration

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a contribué à la présentation, à l'Assemblée nationale, de deux projets de loi en lien avec la modernisation du cadre légal relatif à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et au lobbyisme, soit le projet de loi nº 6 et le projet de loi nº 179. Les travaux concernant la révision de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé sont en cours.

Le projet de loi nº 6

Le Ministère a rédigé des documents (mémoire, projet de loi, analyses, etc.) menant à la présentation à l'Assemblée nationale, le 13 février 2019, du projet de loi nº 6, Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale. Ce projet de loi constitue une première étape à la modernisation de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Il s'agit aussi d'une réponse aux demandes du Commissaire au lobbyisme de privilégier le transfert des responsabilités du registre des lobbyistes et de modifier le délai de prescription. Des documents ont aussi été produits afin de préparer les prochaines étapes du processus législatif d'adoption du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi nº 179

Le projet de loi nº 179, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels a été déposé à l'Assemblée nationale, le 17 mai 2018. Il est mort au feuilleton à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale, le 23 août 2018.

Révision de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

Les consultations sont terminées et le Ministère a commencé la rédaction des orientations concernant cette loi. Pour ce faire, le Ministère a constitué, en 2017, un comité consultatif formé de quatre associations représentatives du secteur privé soit : la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), le Conseil du patronat du Québec (CPQ), et le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD). Ce comité a pour mandat de soutenir le Ministère dans sa réflexion sur les différents enjeux liés au respect de la vie privée et à la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, en tenant compte des pistes de solution déjà proposées, notamment par la Commission d'accès à l'information. En 2018-2019, le comité a tenu deux rencontres.

De plus, le Ministère a consulté les entreprises, membres du CQCD, de la FCCQ et du CPQ, sur les différents enjeux liés au respect de la vie privée. Il a aussi rencontré, à deux reprises, des représentantes et représentants d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada responsables de la révision de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* du gouvernement fédéral.

Par ailleurs, à la suite de l'entrée en fonction du nouveau gouvernement en octobre 2018, le Ministère s'est vu confier deux dossiers d'envergure, soit le projet de loi sur la laïcité de l'État et la réforme du mode de scrutin. À cet effet, le Ministère a procédé à la rédaction des documents (mémoire, projet de loi, analyses, etc.) menant à la présentation à l'Assemblée nationale, le 28 mars 2019, du projet de loi nº 21, Loi sur la laïcité de l'État. En ce qui a trait à la réforme du mode de scrutin, des travaux sont en cours afin qu'un projet de loi soit présenté à l'automne 2019.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS 2018-2019
Nombre de démarches de participation publique pour lesquelles le Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique a été appliqué	Réalisation d'un bilan au 31 mars de chaque année	Bilan réalisé

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a formé le Groupe de travail interministériel sur le suivi du Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique. Ce groupe avait pour mandat de déterminer les pistes d'action qui permettraient au gouvernement du Québec de mettre en place une procédure de suivi de l'application de ce cadre.

Le Groupe de travail interministériel s'est réuni à quatre reprises et ses travaux ont principalement porté sur l'élaboration d'un projet de guide de planification des démarches de participation publique, y compris un questionnaire de suivi de l'application dudit cadre. Un rapport présentant le bilan des travaux du Ministère, au 31 mars 2019, a été réalisé.

Autres résultats

Ordre national du Québec

En 2018-2019, le Ministère a mené des activités de nomination et de décoration portant sur l'un des trois grades de l'Ordre national du Québec (chevalier, officier, grand officier) pour des citoyennes et des citoyens québécois méritants.

Le 22 juin 2018, à l'hôtel du Parlement, une trentaine de récipiendaires ont été décorés par le premier ministre lors de la cérémonie annuelle de remise des insignes de l'Ordre national du Québec.

En prévision des nominations de 2019, un appel public de candidatures, soutenu par une campagne promotionnelle axée essentiellement sur le Web et les réseaux sociaux, s'est déroulé du 10 septembre au 2 novembre 2018. À la suite de cet appel, le Conseil de l'Ordre national du Québec a évalué l'ensemble des candidatures.

Résultats par rapport aux engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, le Ministère exprime ses engagements en matière de diligence, d'équité, de respect, d'accessibilité et de qualité de l'information et des services offerts aux citoyennes et citoyens, aux entreprises, aux institutions et aux organismes. La Déclaration stipule aussi les modalités permettant d'exprimer un commentaire ou de formuler une plainte. En 2018-2019, le Ministère a respecté ses engagements tels qu'ils ont été énoncés dans sa Déclaration de services aux citoyens.

Tableau 6 - Taux de respect des engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens en 2018-2019

ENGAGEMENT	TAUX DE RESPECT (%)	NOMBRE DE PLAINTES
Transmettre un accusé de réception aux demandes de renseignements ou de financement de projets, dans les deux jours ouvrables	96	0
Répondre dans les soixante jours ouvrables aux demandes de financement de projets	78*	0
Respecter la période d'évaluation des candidatures pour l'Ordre national du Québec qui débute à la mi-novembre, pour se terminer au plus tard à la fin avril de l'année qui suit (15 semaines ou moins)	100	0

* Le résultat présenté exclut les demandes de financement liées au Programme d'appui à la francophonie canadienne, en raison des contraintes inhérentes à son cadre administratif.

SECTION 3 - UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

Répartition de l'effectif

Au 31 mars 2019, le Ministère disposait d'un effectif total de 1 145 personnes, dont 95,5 % formaient l'effectif régulier et 4,5 %, l'effectif occasionnel. Dans l'ensemble, 84,7 % de l'effectif travaille dans la région administrative de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, 68,9 % du personnel travaille aux communications gouvernementales, soit 789 personnes.

Soulignons que le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise a été créé en 2017-2018 et que les responsabilités du Secrétariat des affaires maritimes ont été transférées au ministère des Transports, en octobre 2018.

Tableau 7 - Effectif au 31 mars

PROGRAMME	2018-2019*	2017-2018*	ÉCART
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	-	-	-
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	1 002	1 010	–8
3. Relations canadiennes	51	55	–4
4. Affaires autochtones	50	47	3
5. Jeunesse	22	24	–2
6. Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	13	16	–3
7. Affaires maritimes	-	8	-
8. Relations avec les Québécois d'expression anglaise**	7	5	2
Total	**1 145**	**1 165**	**–20**

* Effectif en poste au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et étudiants et des stagiaires.

** Le programme 8 a été créé en 2018-2019. L'information de 2017-2018 a été revue à des fins comparatives.

Tableau 8 - Heures rémunérées par programme en 2018-2019

PROGRAMME	HEURES RÉMUNÉRÉES 2018-2019	HEURES RÉMUNÉRÉES 2017-2018	ÉCART
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	-	-	-
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	1 765 878,2	1 737 709,2	28 169,0
3. Relations canadiennes	98 769,0	95 973,0	2 796,0
4. Affaires autochtones	84 556,3	81 597,2	2 959,1
5. Jeunesse	41 345,2	45 470,4	–4 125,2
6. Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	26 017,7	26 711,3	–693,6
7. Affaires maritimes	-	13 914,3	-
8. Relations avec les Québécois d'expression anglaise*	11 820,0	1 270,0	10 550,0
Total en heures rémunérées**	**2 028 386,4**	**2 002 645,4**	**25 741,0**
Total en ETC transposés*** (total heures rémunérées/1 826,3)	**1 110,6**	**1 096,6**	**14,1**

* Le programme 8 a été créé en 2018-2019. L'information de 2017-2018 a été revue à des fins comparatives.

** Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel régulier et du personnel occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiantes et étudiants.

*** Le total en équivalents temps complet (ETC) transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Formation et perfectionnement du personnel

Le Ministère poursuit ses efforts en matière de développement des compétences de son personnel, et ce, en fonction des besoins évolutifs, de la gestion des talents et de la préparation de la relève. À cet effet, il a élaboré une programmation ministérielle de formation s'adressant à l'ensemble de son personnel.

En 2018, le Ministère a augmenté les sommes investies en formation dans tous les champs d'activité et toutes les catégories d'emploi. Chaque employée et employé a bénéficié de 2,32 jours de formation en moyenne, ce qui représente une somme moyenne allouée à la formation de 903 $ par personne.

Les données relatives à la formation et au perfectionnement du personnel sont présentées pour une année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre, comme prévu dans la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Tableau 9 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel, par champ d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ*	2018 ($)	2017 ($)
Favoriser le développement des compétences	474 946	248 132
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	268 944	149 813
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	115 813	96 825
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	169 098	60 630
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	71 333	28 455

* La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

Tableau 10 - Évolution des dépenses en formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION*	2018	2017
Proportion de la masse salariale (%)	1,21	0,77
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,32	1,04
Somme allouée par personne	903	481

* La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

Tableau 11 - Jours de formation selon les catégories d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI*	2018	2017
Cadre	526	275
Professionnelle et professionnel	1 221	756
Fonctionnaire	318	222

* La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire (taux de roulement) est le rapport entre le nombre d'employées et d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (mutation, démission et retraite) durant l'année financière et le nombre d'employées et d'employés au cours de cette même période.

Tableau 12 - Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Taux de départ volontaire (%)	18,4	12,8	13,8

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, le Ministère rend compte de la répartition de son effectif et de tout contrat de service de 25 000 $ ou plus.

Gestion et contrôle des effectifs

Le Ministère a utilisé un total de 2 028 386 heures rémunérées en 2018-2019. La cible d'heures rémunérées fixée par le Conseil du trésor (2 006 496) est légèrement en deçà de la consommation du Ministère. Au cours de la dernière année, les nouveaux mandats reçus ont eu pour effet d'augmenter la consommation des heures rémunérées, entraînant un dépassement de la cible initiale.

Soulignons que la consommation d'heures rémunérées du Ministère et la cible fixée par le Conseil du trésor ont été ajustées en fonction du transfert des responsabilités du Secrétariat aux affaires maritimes au ministère des Transports, en octobre 2018.

Tableau 13 - Répartition des effectifs en heures rémunérées, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

CATÉGORIE D'EMPLOI*	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS	NOMBRE D'EMPLOYÉES ET D'EMPLOYÉS**
Personnel d'encadrement	198 023,6	208,4***	198 232,0	108,5	114
Personnel professionnel	1 270 164,6	10 102,6	1 280 267,2	701,0	741
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	543 327,0	4 114,2	547 441,2	299,8	289
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	2 015,0	431,0	2 446,0	1,3	1
Total en heures	**2 013 530,2**	**14 856,2**	**2 028 386,4**	**1 110,6**	**1 145**
Total en ETC transposés (Total des heures/1 826,3)	**1 102,5**	**8,1**	**1 110,6**		

* Les étudiantes et étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

** Le nombre d'employées et employés correspond au total des personnes considérées comme actives à une date donnée. Les personnes sur une liste de rappel ne sont pas considérées comme actives.

*** Il s'agit d'heures effectuées par du personnel professionnel promu cadre en cours d'année.

Contrats de service

En 2018-2019, le Ministère a conclu 12 contrats de service qui comportent une dépense de 25 000 $ et plus, pour une valeur totale de 2 138 000 $.

Tableau 14 - Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus, conclus entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019

TYPE DE CONTRAT DE SERVICE	NOMBRE DE CONTRATS	VALEUR (K$)
Contrats de service avec une personne physique*	1	140,0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique**	11	1 998,0
Total des contrats de service	**12**	**2 138,0**

* Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

** Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Ressources financières

Dépenses

Le tableau suivant présente le budget révisé, les dépenses probables de l'exercice 2018-2019 ainsi que les dépenses réelles de 2017-2018 liées aux activités du Ministère. Le budget de dépenses initialement alloué au Ministère, pour l'exercice 2018-2019, était de 463 millions de dollars, alors que le budget révisé s'élève à 453,1 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation d'initiatives de communication gouvernementale, qui a impliqué des virements de crédit à d'autres programmes du gouvernement, le transfert du programme 7 (affaires maritimes) au ministère des Transports ainsi qu'un gel des crédits et des recours au fonds de suppléance dans différents programmes du Ministère.

Tableau 15 - Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif, par programme

PROGRAMME	BUDGET DE DÉPENSES 2018-2019 (K$)	DÉPENSES RÉELLES OU PROBABLES 2018-2019 (K$)	DÉPENSES RÉELLES 2017-2018* (K$)	ÉCART** (K$)	VARIATION*** (%)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	758,0	707,4	50,6	7,2
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	96 014,8	92 967,5	86 982,6	5 984,9	6,9
3. Relations canadiennes	14 974,9	13 887,5	11 996,6	1 890,9	15,8
4. Affaires autochtones	280 690,9	279 071,9	261 592,2	17 479,7	6,7
5. Jeunesse	46 927,9	46 673,6	38 411,8	8 261,8	21,5
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques****	10 717,1	9 597,2	8 776,8	820,4	9,3
8. Relations avec les Québécois d'expression anglaise*****	3 010,0	2 850,9	-	2 850,9	-
Total	**453 094,0**	**445 806,6**	**408 467,4**	**37 339,2**	**9,1**

* Estimation selon les données disponibles à la date de la rédaction du rapport annuel.

** Écart entre les dépenses de l'année financière terminée et celles de l'année antérieure.

*** Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

**** Incluant la Commission d'accès à l'information.

***** Programme créé en 2018-2019.

L'augmentation des dépenses du Ministère, de 37,3 millions de dollars, en 2018-2019, par rapport à 2017-2018, s'explique principalement par les éléments suivants :

- une augmentation de 17,5 millions de dollars au programme 4 découle principalement des éléments suivants :
  - Ententes qui concernent le Fonds d'initiatives autochtones III (7,2 millions de dollars) et le Fonds d'initiatives autochtones II (-1,2 million de dollars),
  - Entente concernant la relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Paix des braves) (3,7 millions de dollars),

- Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (2,3 millions de dollars),
- Entente entre le Québec, les Innus de Uashat mak Mani-utenam et la Nation Innu de Matimekush-Lac John au sujet de la rivière Moisie/Mishta Shipu (1,5 million de dollars),
- Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (1,1 million de dollars),
- Entente crie concernant l'administration de la justice (0,7 million de dollars),
- Entente concernant le financement global des villages nordiques (0,5 million de dollars),
- Diverses dépenses de transfert du Secrétariat aux affaires autochtones (0,4 million de dollars),
- Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 (0,4 million de dollars) ;

- une augmentation de 8,3 millions de dollars au programme 5 résulte, notamment, de la hausse des sommes accordées pour la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 (3,3 millions de dollars), d'autres subventions du Secrétariat à la jeunesse (5,2 millions de dollars) et d'une baisse pour le Créneau carrefour jeunesse (-0,2 million de dollars) ;
- une augmentation d'environ 6 millions de dollars au programme 2 est attribuable, notamment, aux hausses salariales prévues en 2018-2019, conformément aux ententes convenues avec le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, ainsi qu'aux hausses liées au versement des indemnités de départ des cabinets sortants et au changement de gouvernement ;
- une augmentation de 2,9 millions de dollars au programme 8 est attribuable à la création du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise et du nouveau programme d'appui aux organismes qui servent les communautés d'expression anglaise ;
- une augmentation de 1,9 million de dollars au programme 3 est principalement attribuable à la hausse des dépenses de transfert consacrées au Centre de la francophonie des Amériques et aux quatre programmes de soutien financier qui visent à appuyer la recherche, les relations canadiennes, la francophonie canadienne et la coopération intergouvernementale ;
- une augmentation de 820 400 $ au programme 6 découle principalement de la hausse des dépenses de la Commission d'accès à l'information et de la nouvelle convention qui concerne l'attribution d'une subvention pour le projet gouvernemental de réforme du mode de scrutin ;
- une augmentation de 50 600 $ au programme 1 est attribuable aux éléments relatifs à la rémunération du personnel affecté à la mission du cabinet du lieutenant-gouverneur.

Le tableau à la page suivante présente les dépenses probables par programme pour l'année 2018-2019, ventilées par supercatégorie. Une proportion de 61,1 % des dépenses du Ministère est due aux transferts effectués par le programme 4 (272,6 millions de dollars). De plus, 18,5 % des dépenses sont attribuables à la rémunération du programme 2 (82,5 millions de dollars), qui comprend notamment les effectifs en communication gouvernementale (46,3 millions de dollars). Finalement, 10 % des dépenses sont attribuables aux transferts effectués par le programme 5 (44,7 millions de dollars).

Tableau 16 - Répartition des dépenses du Ministère, par programme et par supercatégorie, pour l'année 2018-2019

PROGRAMME	RÉMUNÉRATION (K$)	FONCTIONNEMENT* (K$)	TRANSFERT (K$)	DÉPENSES PROBABLES (K$)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,4	9,6	0,0	758,0
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	82 492,3	10 002,2	473,0	92 967,5
3. Relations canadiennes	6 059,6	2 268,3	5 559,6	13 887,5
4. Affaires autochtones	4 505,0	1 929,8	272 637,1	279 071,9
5. Jeunesse	1 622,1	333,7	44 717,8	46 673,6
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques	7 440,1	1 868,9	288,2	9 597,2
8. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	611,6	239,3	2 000,0	2 850,9
Total	**103 479,1**	**16 651,8**	**325 675,7**	**445 806,6**

* Le fonctionnement inclut l'amortissement et la provision pour créances douteuses.

Investissements

L'augmentation des dépenses d'investissement, en 2018-2019, par rapport à 2017-2018, s'explique principalement par des projets en cours de réalisation.

Tableau 17 - Dépenses et évolution d'investissement du Ministère, par programme

PROGRAMME	BUDGET D'INVESTISSEMENT (K$)	INVESTISSEMENT PROBABLE 2018-2019 (K$)	INVESTISSEMENT RÉEL 2017-2018 (K$)	ÉCART* (K$)	VARIATION** (%)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	0,0	0,0	0,0	-	-
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	1 206,2	1 046,8	674,0	372,8	55,3
3. Relations canadiennes	103,0	0,0	0,0	-	-
4. Affaires autochtones	0,0	0,0	0,0	-	-
5. Jeunesse	0,0	0,0	0,0	-	-
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques***	106,0	77,6	21,0	56,6	269,5
8. Relations avec les Québécois d'expression anglaise****	0,0	0,0	0,0	-	-
Total	**1 415,2**	**1 124,4**	**695,0**	**429,4**	**61,8**

* Écart entre les dépenses de l'année financière terminée et celles de l'année antérieure.

** Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

*** Incluant la Commission d'accès à l'information.

**** Programme créé en 2018-2019.

Ressources informationnelles

Au cours de l'exercice 2018-2019, le Ministère a respecté le budget alloué aux projets en ressources informationnelles. En raison de changements de portée en cours de projet, les coûts capitalisables réels sont en deçà de la provision de 750 000 $. La hausse des coûts capitalisables pour les activités de continuité est due à des achats d'équipements bureautiques nécessaires au rehaussement du parc informatique.

Tableau 18 - Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles, pour l'année 2018-2019

CATÉGORIE DE COÛTS	COÛTS CAPITALISABLES PRÉVUS (K$) (INVESTISSEMENTS)	COÛTS CAPITALISABLES RÉELS (K$) (INVESTISSEMENTS)	COÛTS NON CAPITALISABLES PRÉVUS* (K$) (DÉPENSES)	COÛTS NON CAPITALISABLES RÉELS** (K$) (DÉPENSES)
Activités d'encadrement	0,0	0,0	306,5	456,7
Activités de continuité	385,0	447,7	3 648,7	3 354,1
Dossiers ou projets	750,0 (provision)	286,2	323,1	0,0
Total	**1 135,0**	**733,9**	**4 278,3**	**3 810,8**

Source : section Grand total des ressources informationnelles du *Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles* et *Programmation annuelle en ressources informationnelles 2018-2019*. Ces informations se trouvent à la *Programmation annuelle en ressources informationnelles* pour les coûts prévus et au *Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles* pour les coûts réels.

* Coûts non capitalisables prévus : le montant total prévu de la catégorie de coûts moins les montants capitalisables prévus de la catégorie de coûts.

** Coûts non capitalisables réels : le montant total réel des activités de la catégorie de coûts moins les montants capitalisables réels de la catégorie de coûts.

Tableau 19 - Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles

PROJET	AVANCEMENT (%)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Plateforme Web gouvernementale unifiée	100	-
Plateforme de gestion des candidatures du Secrétariat aux emplois supérieurs	100	-

Tableau 20 - Liste des principaux projets en ressources informationnelles des autres ressources y étant affectées

PROJET	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES* (K$)	RESSOURCES HUMAINES UTILISÉES* (K$)	RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES** (K$)	RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES** (K$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Plateforme Web gouvernementale unifiée	273,1	119,6	25,0	56,6	Diminution des coûts en raison d'un changement de portée du projet.
Plateforme de gestion des candidatures du Secrétariat aux emplois supérieurs	25,0	110,0	0,0	0,0	-

Source : Section Projets du *Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles*, pour les ressources utilisées, et section Projets de la *Programmation annuelle des ressources informationnelles*, pour les ressources prévues.

* Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

** Les coûts en ressources financières comprennent les services internes et externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.

SECTION 4 - AUTRES EXIGENCES

Résultats relatifs au développement durable et aux changements climatiques

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Ministère a été mis à jour le 1er avril 2018 dans le but, notamment, de consolider ses actions prioritaires en matière de gouvernance et d'inclusion sociale.

OBJECTIF 1	ORIENTER L'ENSEMBLE DES PRATIQUES DE GESTION DU MINISTÈRE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Action 1	**Doter le Ministère d'une politique de développement durable** (nouvelle action)
Indicateur	Adoption d'une politique en matière de développement durable
Cible	31 mars 2019 : politique adoptée
Résultats	Cible atteinte
Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020	Objectif 1.1

OBJECTIF 2	ADOPTER UNE APPROCHE ÉCORESPONSABLE DANS LES ACTIVITÉS COURANTES DU MINISTÈRE
Action 2	**Favoriser la réduction des déplacements professionnels et l'utilisation de moyens de transport les moins émetteurs de gaz à effet de serre (GES)** (nouvelle action)
Indicateur	Adoption de lignes directrices pour les déplacements professionnels et le navettage
Cible	31 mars 2019 : lignes directrices adoptées
Résultats	Cible atteinte
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 3
Action 3	**Promouvoir l'achat de produits écoresponsables dans l'ensemble des unités administratives** (nouvelle action)
Indicateur	Adoption de lignes directrices visant les acquisitions écoresponsables
Cible	31 mars 2019 : lignes directrices adoptées
Résultats	Cible atteinte
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 9
Indicateur	Nombre de personnes formées sur les acquisitions écoresponsables
Cible	31 mars 2020 : 80 % des personnes concernées
Résultats	Cible non atteinte : en attente des orientations sur les procédures gouvernementales à adopter pour la saisie de l'information dans le nouveau catalogue d'acquisition des biens. Les formations seront offertes lorsque les procédures gouvernementales relatives au nouveau catalogue d'acquisition des biens seront en vigueur.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.4 – Résultat 16
Indicateur	Coût des acquisitions écoresponsables
Cible	2019-2020 : augmenter de 5 % la proportion des acquisitions écoresponsables sur l'ensemble des acquisitions, comparativement à 2017-2018
Résultats	Cible atteinte : augmentation de 26,54 % 2017-2018 : 29,95 % 2018-2019 : 37,90 %
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 9

Action 4	**Améliorer les processus de gestion intégrée des documents** (nouvelle action)
Indicateur	Nombre de nouveaux systèmes dotés de mécanismes de transfert vers le Système de gestion électronique de documents (SyGED)
Cible	Dans tous les nouveaux systèmes à compter du 1er avril 2018 : bilan annuel
Résultats	Cible atteinte : bilan réalisé En 2018-2019, le Ministère a mis en place deux nouveaux systèmes. Comme aucun document ministériel n'est conservé dans ces systèmes, il n'était pas pertinent de les doter de mécanismes de transfert vers SyGED.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 1
Indicateur	Nombre de personnes formées aux bonnes pratiques en gestion intégrée des documents
Cible	31 mars 2020 : 80 % des personnes concernées
Résultats	Cible atteinte En 2018-2019, 79 % des personnes concernées ont été formées aux bonnes pratiques de gestion documentaire en vigueur au Ministère.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.4 – Résultat 16
Indicateur	Nombre de capsules et de guides de promotion diffusés pour promouvoir l'utilisation des mécanismes de transfert de fichiers vers SyGED
Cibles	• Annuellement : deux capsules • 31 mars 2020 : deux guides
Résultats	Cibles annuelles atteintes Deux capsules ont été diffusées dans l'intranet. Elles portaient respectivement sur l'ouverture des dossiers et sur l'archivage des dossiers électroniques. Un guide à l'intention des utilisateurs a été également publié sur l'archivage des dossiers électroniques.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 1
Action 5	**Promouvoir la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3 RV)** (nouvelle action)
Indicateur	Adoption de lignes directrices visant le réemploi de matériel excédentaire
Cible	31 mars 2020 : lignes directrices adoptées
Résultats	Cible atteinte
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 1
Indicateur	Élaboration d'un outil favorisant l'échange et la distribution de surplus de fournitures de bureau
Cible	31 mars 2019 : babillard fonctionnel dans l'intranet
Résultats	Cible atteinte Le babillard est utilisé par les responsables des achats et peut être consulté par tout le personnel du Ministère.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 1
Indicateur	Nombre d'améliorations des installations de récupération dans les espaces réaménagés
Cible	Bilan annuel
Résultats	Cible : bilan réalisé La démarche d'amélioration des installations de récupération dans les locaux réaménagés n'a pas été entamée.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 1

Action 6	**Améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques** (nouvelle action)
Indicateur	Adoption d'une directive visant une gestion écoresponsable des équipements informatiques
Cible	31 mars 2019 : directive adoptée
Résultats	Cible atteinte
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 6
Indicateur	Remplacement d'équipements informatiques multiples par de nouvelles tablettes électroniques
Cible	Bilan annuel
Résultats	Cible atteinte : bilan réalisé En 2018-2019, le nombre d'utilisateurs ayant plus de deux équipements informatiques est resté stable. Cette situation s'explique par le fait que le Ministère s'est d'abord assuré que ces équipements seraient compatibles avec son nouveau système d'exploitation avant l'achat de nouvelles tablettes électroniques, en mars 2019.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 6
Action 7	**Appliquer des mesures écoresponsables dans l'organisation de différentes activités (activités de communication, consultations publiques, réceptions, réunions)** (nouvelle action)
Indicateur	Adoption de lignes directrices pour l'organisation d'activités écoresponsables
Cible	31 mars 2019 : lignes directrices adoptées
Résultats	Cible atteinte
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1 – Résultat 7
Action 8	**Intégrer des considérations écoresponsables dans la gestion contractuelle** (nouvelle action)
Indicateur	Nombre d'appels d'offres, d'appels de propositions et de contrats où les critères écoresponsables ont été pris en compte
Cible	Bilan annuel
Résultats	Cible atteinte : bilan réalisé Un portrait par catégories de produits et services pour les contrats de 1 000 $ et plus a été dressé. Ce portrait fait état des considérations écoresponsables pour chacune des catégories de biens et services.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.1

OBJECTIF 3	INTÉGRER DAVANTAGE LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA PRISE DE DÉCISION
Action 9	**Établir une démarche systématique de prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes et les activités ministérielles** (nouvelle action)
Indicateur	Améliorations apportées aux outils d'aide à la décision existants
Cibles	• 31 mars 2019 : diagnostic d'utilisation réalisé • 31 mars 2020 : améliorations effectuées
Résultats	Cibles annuelles atteintes Le diagnostic a été effectué et les recommandations d'amélioration ont été formulées.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.2 – Résultat 10
Indicateur	Nombre d'actions structurantes et d'activités ministérielles auxquelles la prise en compte des principes de développement durable a été appliquée
Cible	Bilan annuel

Résultats	Cible atteinte : bilan réalisé Le Ministère a appliqué la prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) dans trois actions structurantes. Le Ministère a également appliqué la PCPDD lors d'une activité de sensibilisation concernant un projet d'aménagement.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.2 – Résultat 10
Action 10	**Poursuivre la sensibilisation des titulaires d'un emploi supérieur à l'importance de la prise en compte des principes de développement durable**
Indicateur	Nombre et nature des actions de sensibilisation offertes
Cible	Au moins une action par année
Résultats	Cible atteinte En 2018-2019, la prise en compte des principes de développement durable a été renforcée par l'intégration de critères d'évaluations spécifiques dans les attentes gouvernementales adressées aux titulaires d'un emploi supérieur. Ces derniers rendent compte de leurs résultats lors de l'évaluation annuelle de leur rendement.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.2 – Résultat 10

OBJECTIF 4	RENFORCER LES MÉCANISMES DE PARTICIPATION PUBLIQUE
Action 11	**Élaborer un cadre de référence gouvernemental sur la participation publique**
Indicateur	Cadre de référence gouvernemental élaboré
Cible	Dépôt du cadre de référence en 2016-2017
Résultats	Cible atteinte
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.3 – Résultat 14

OBJECTIF 5	SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL DU MINISTÈRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Action 12	**Informer, sensibiliser et mobiliser le personnel en matière de développement durable** (nouvelle action)
Indicateur	Nombre de capsules d'information et de sensibilisation diffusées
Cibles	• Annuellement : 10 capsules sur des sujets relatifs au développement durable • 31 mars 2020 : 20 capsules *Imprimer moins, imprimer mieux !*
Résultats	Cibles annuelles atteintes 18 capsules sur des sujets relatifs au développement durable ont été diffusées. Le contenu de l'initiative *Imprimer moins, imprimer mieux !* a été véhiculé en 11 capsules adaptées au contexte ministériel. En 2018-2019, 6 de ces capsules ont été diffusées dans l'intranet.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.4 – Résultat 16

OBJECTIF 6	FAVORISER L'EXPRESSION DES CULTURES AUTOCHTONES AU QUÉBEC Agenda 21C
Action 13	**Soutenir financièrement les projets contribuant à la diffusion des cultures autochtones**
Indicateur	Nombre de projets soutenus
Cible	Bilan annuel
Résultats	Cible atteinte : bilan réalisé 53 projets soutenus par l'intermédiaire du Programme des projets ponctuels autochtones.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.5

Indicateur	Investissements engagés et réalisés
Cible	Bilan annuel
Résultats	Cible atteinte : bilan réalisé Investissements engagés et réalisés de 296 039 $ par l'intermédiaire du Programme des projets ponctuels autochtones.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 1.5

OBJECTIF 7	CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES
Action 14	**Soutenir financièrement des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social et communautaire**
Indicateur	Nombre de projets soutenus
Cible	Bilan annuel
Résultats	Cible atteinte : bilan réalisé 144 projets ont été soutenus par l'intermédiaire des Fonds d'initiatives autochtones II et III.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 4.2 et 4.3 – Résultats 39 et 40
Indicateur	Investissements engagés et réalisés
Cible	Bilan annuel
Résultats	Cible atteinte : bilan réalisé Investissements engagés et réalisés de 29,9 millions de dollars par l'intermédiaire des Fonds d'initiatives autochtones II et III.
Lien avec la SGDD 2015-2020	Objectif 4.2 et 4.3 – Résultats 39 et 40

L'action 3 de la version précédente du plan d'action a été retirée. Elle portait sur la réduction de la consommation de papier dans l'ensemble des unités administratives du Ministère. Toutefois, des mesures contribuant à cette réduction sont incluses dans les nouvelles actions 4, 5, 6 et 7 du plan d'action mis à jour.

Résultats relatifs aux mesures du Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2020

OVT

En 2018-2019, le Ministère a répondu aux priorités régionales de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 en fonction de ses responsabilités, notamment en matière de jeunesse et d'affaires autochtones. Les responsabilités à l'égard des affaires maritimes ont été transférées au ministère des Transports du Québec, en octobre 2018.

Abitibi-Témiscamingue

RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser les échanges interculturels entre les populations autochtones et non autochtones, notamment en accompagnant des acteurs régionaux (formation, transfert de connaissances, financement, etc.) pour faciliter la mise en place de nouveaux lieux de dialogue. Le Ministère agira en complémentarité des autres ministères et organismes concernés, conformément au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.	Amorcée

Chaudière-Appalaches

RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, le soutien personnalisé à distance et l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 56 municipalités régionales de comté (MRC) au Québec.	En cours

Côte-Nord

RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, le soutien personnalisé à distance et l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 56 MRC au Québec.	En cours
Soutenir les initiatives régionales destinées à favoriser le rapprochement entre les organisations autochtones et non autochtones en agissant comme intermédiaire actif entre les acteurs régionaux. Le Ministère agira en complémentarité avec les autres ministères et organismes concernés, conformément au Plan d'action pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.	Amorcée

Estrie

RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Offrir aux étudiantes et étudiants des cégeps, par l'entremise du concours Cégeps en spectacle, la possibilité de présenter un projet parascolaire en arts de la scène leur permettant d'acquérir un sentiment d'appartenance, un savoir-faire et une motivation pour les activités en milieu scolaire, favorisant par le fait même la relève artistique. La mesure se concrétise par l'organisation de finales locales et régionales et d'une finale nationale. Ce programme est offert dans toutes les régions du Québec.	En cours

Îles-de-la-Madeleine

RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, par la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, par le soutien personnalisé à distance et par l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 56 MRC au Québec.	En cours

Laval

RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir financièrement les programmes d'expérimentation à l'entrepreneuriat collectif, par l'intermédiaire de Jeune Coop et du Programme d'expériences entrepreneuriales du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, permettant aux jeunes d'expérimenter la création et la gestion d'une coopérative et de développer leurs aptitudes entrepreneuriales et leur appartenance à leur communauté. Ces programmes sont offerts dans les écoles secondaires du Québec en tant qu'activités parascolaires et sous forme de projets en entrepreneuriat collectif.	En cours

Montréal

RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir et accompagner les organisations autochtones de la métropole dans la réalisation de leurs projets sociaux, culturels, politiques et économiques. Ponctuel et ciblé, ce soutien pourra emprunter différentes formes (coordination, formation, transfert de connaissances, soutien financier, etc.). Le Ministère agira en complémentarité des autres ministères et organismes concernés, conformément au Plan d'action pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.	En cours

Nord-du-Québec (Jamésie)

RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les acteurs socioéconomiques jamésiens dans l'établissement de nouveaux partenariats régionaux ou dans le renouvellement de partenariats déjà existants.	Non amorcée : aucun projet admissible n'a été soumis
Soutenir activement les acteurs autochtones et non autochtones de la région. Ponctuelle et ciblée, l'aide pourra prendre différentes formes (accompagnement, transfert de connaissances, soutien financier, etc.), de manière à répondre aux besoins particuliers exprimés par les acteurs régionaux. (Dans le respect de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, de la Paix des braves et de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement du Québec et les Cris.)	Amorcée

Outaouais

RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, par la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, par le soutien personnalisé à distance et par l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 56 MRC au Québec.	En cours

Saguenay–Lac-Saint-Jean

RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les mesures ou l'élaboration des initiatives économiques entreprises par les acteurs du milieu.	Amorcée
Soutenir financièrement la réalisation de projets économiques. Ponctuelle et ciblée, l'aide pourra emprunter différentes formes dans l'espoir de renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.	Amorcée
Soutenir le développement de l'industrie de la fourrure nordique, notamment en étudiant la possibilité de contribuer à la relance de cette industrie, en collaboration avec les différents acteurs autochtones et non autochtones de la région. (Dans le respect des directives du *Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional*, rédigé par le Groupe de travail Premières Nations et mis sur pied lors des suivis du Sommet économique régional, tenu le 18 juin 2015.)	Non amorcée : aucun projet admissible n'a été soumis

Toutes les régions administratives

RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Soutenir les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté et d'une collectivité, par l'entremise du programme Québec Volontaire. Ce programme souhaite favoriser la mobilité des jeunes en région et améliorer la connaissance des régions par les jeunes.	Amorcée

Accès à l'égalité en emploi

Le Ministère participe à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec en matière de représentation de groupes cibles (minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées) au sein de la fonction publique. Il procède au repérage de candidatures de membres de ces groupes dans les banques de personnes qualifiées. Le Ministère sensibilise, de façon continue, les gestionnaires aux obligations découlant des programmes et des mesures d'accès à l'égalité en emploi, tout en les soutenant dans la gestion de l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers. Au 31 mars 2019, le nombre de personnes dans l'effectif régulier du Ministère s'élevait à 1 093.

Tableau 21 - Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2018-2019

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Total de personnes embauchées	200	100	68	30	**398**

Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Au cours de l'année, le Ministère a embauché 9 membres d'au moins un groupe cible pour un emploi régulier, soit un nombre relativement semblable à l'année dernière. Le taux d'embauche des membres d'au moins un groupe par rapport à l'embauche totale s'élève à 9 %.

Tableau 22 - Embauche des membres de groupes cibles, en 2018-2019

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES 2018-2019	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE	TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI* (%)
Régulier	200	7	0	0	2	9	4,5
Occasionnel	100	7	3	1	1	12	12,0
Étudiant	68	11	1	0	1	13	19,1
Stagiaire	30	2	0	0	0	2	6,7
Total	**398**	**27**	**4**	**1**	**4**	**36**	**9,0**

* Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2018-2019 dans le même statut d'emploi.

Tableau 23 - Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Régulier (%)	4,5	13,9	25,0
Occasionnel (%)	12,0	7,7	10,7
Étudiant (%)	19,1	9,3	3,7
Stagiaire (%)	6,7	18,2	5,7

L'objectif d'embauche consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques (MVE), des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Tableau 24 - Évolution de la présence des membres de groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2018	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2018 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2017	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2017 (%)
Anglophones	13	1,2	15	1,5	13	1,4
Autochtones	7	0,6	8	0,8	7	0,7
Personnes handicapées*	18	1,7	20	2,0	21	2,2
Total	**38**	**3,5**	**43**	**4,3**	**41**	**4,3**

* La cible ministérielle de représentativité pour les personnes handicapées est de 2 % de l'effectif régulier.

Tableau 25 - Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

MVE PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL* AU 31 MARS 2019 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2018	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2018 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2017	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2017 (%)
Montréal/Laval	17	16,0	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition
Outaouais/ Montérégie	2	11,8				
Estrie/Lanaudière/ Laurentides	2	20,0				
Capitale-Nationale	50	5,3				
Autres régions	0	0,0				

* En respect des cibles établies par le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE 2018-2023, les données doivent exclure la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs).

Rappel des cibles régionales de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel :

• Montréal/Laval : 41 %	• Outaouais/ Montérégie : 17 %	• Estrie/Lanaudière/ Laurentides : 13 %	• Capitale-Nationale : 12 %	• Autres régions : 5 %

Tableau 26 - Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultats pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2019

	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	4	5,1

La cible de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel est de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Tableau 27 - Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	200	100	68	30	**398**
Nombre de femmes embauchées	153	72	39	24	**288**
Taux d'embauche des femmes (%)	76,5	72,0	57,4	80,0	**72,4**

Tableau 28 - Taux de présence des femmes, dans l'effectif régulier au 31 mars 2019

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL*	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Effectif total (hommes et femmes)	114	709	183	87	**1 093**
Femmes	62	502	129	76	**769**
Taux de représentativité des femmes (%)	54,4	70,8	70,5	87,4	**70,4**

* Personnel professionnel : y compris les avocates et avocats, de même que les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Le Ministère a fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) auprès du personnel d'encadrement. La campagne de la 22e Semaine québécoise des personnes handicapées de même que celle de la Journée internationale des personnes handicapées ont été diffusées dans l'intranet.

Tableau 29 - Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH

AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)	AUTOMNE 2017 (COHORTE 2018)	AUTOMNE 2016 (COHORTE 2017)
1	Aucune	1

Tableau 30 - Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars

2018-2019	2017-2018	2016-2017
Aucun	1	Aucun

Égalité entre les femmes et les hommes

Engagements à l'égard de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

Le Ministère a contribué à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 en tant que collaborateur à différentes mesures. Il a aussi réalisé des activités qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Le service direct Persévérance scolaire du programme Créneau carrefour jeunesse encourage la persévérance scolaire ou le retour des jeunes aux études en les soutenant dans leur démarche personnelle. Le service s'adresse aux jeunes de 15 à 19 ans qui sont soit à risque de décrocher et fréquentant un établissement d'enseignement secondaire ou un centre d'éducation aux adultes, soit des décrocheuses ou décrocheurs récents qui fréquentaient ces endroits moins de six mois auparavant. Par ailleurs, depuis l'implantation du Créneau carrefour jeunesse, en janvier 2017, les données des indicateurs sont collectées selon l'analyse différenciée des sexes.
- Le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, coordonné par le Ministère, regroupe différentes initiatives gouvernementales en matière d'égalité, destinées aux Autochtones.
- Le Fonds d'initiatives autochtones III comprend un volet particulier avec une enveloppe de 2,55 millions de dollars facilitant l'accès au financement pour les projets d'entrepreneuriat réalisés par les jeunes et les femmes autochtones. De plus, par l'entremise du volet Action communautaire de ce fonds, l'organisme Femmes autochtones du Québec peut bénéficier d'une somme annuelle maximale de 250 000 $, pour une période de 5 ans (2017-2022).

Par ailleurs, le taux de représentativité féminine au sein des conseils d'administration des 24 sociétés ou organismes visés par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État s'élève à 53,8 %, au 31 mars 2019. La parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État se situe entre 40 % et 60 %. Cette parité a été atteinte en 2011-2012 et est maintenue depuis.

Emploi et qualité de la langue française

Le Ministère soutient son personnel dans l'application de sa politique linguistique et de la Charte de la langue française en collaboration avec l'Office québécois de la langue française. À cet effet, un service linguistique est offert et divers outils sont accessibles dans l'intranet ministériel.

Également, le Ministère veille à la qualité du français utilisé dans ses communications publiques en assurant une révision linguistique des différents types de textes publiés sur ses sites Web ainsi que sur celui du premier ministre.

La politique linguistique du Ministère a été approuvée le 1er mai 2000. En 2018-2019, le Ministère a rédigé une nouvelle politique linguistique et l'a présentée au comité permanent responsable de son élaboration et de sa mise en œuvre.

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le responsable du suivi des divulgations n'a reçu aucune communication ou divulgation d'actes répréhensibles en 2018-2019.

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Accès à l'information

En 2018-2019, le Ministère a reçu 133 demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1). Parmi celles-ci, six ont été traitées dans les délais après le 31 mars 2019.

Tableau 31 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais, en 2018-2019

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDE D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDE D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
De 0 à 20 jours	103	1	-
De 21 à 30 jours	22	-	-
31 jours et plus	1	-	-
Total	**126**	**1**	**-**

Tableau 32 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue, en 2018-2019

DÉCISION RENDUE	DEMANDE D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDE D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	44	1	-	-
Partiellement acceptée	13	-	-	9, 13, 14, 18, 19, 22, 23, 24, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 42, 48, 53 et 54*
Refusée (entièrement)	16	-	-	9, 14, 18, 19, 22, 23, 24, 27, 31, 33, 34, 36, 37, 39 et 48*
Autres	53	-	-	42, 48**
Total	**126**	**1**	**-**	

* Les dispositions justifiant que des renseignements ou des documents n'aient pas été communiqués découlent de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la disposition 9 de la Charte des droits et libertés de la personne.

** Demandes jugées irrecevables ou inapplicables et qui sont redirigées vers un ou d'autres organismes publics ou pour lesquelles il y a eu désistement de la personne (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels).

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
0	1

Protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels du Ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle-conseil auprès des unités administratives en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice, le Ministère a maintenu à jour un site Web permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Le site peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.acces.mce.gouv.qc.ca.

Lors des séances d'accueil, le Ministère sensibilise les nouvelles employées et les nouveaux employés en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

ANNEXE - LOIS ET RÈGLEMENTS

Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, à la ministre de la Justice (volet accès à l'information et réforme des institutions démocratiques) et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et à la ministre responsable des Affaires autochtones, au 31 mars 2019.

Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre	• Loi sur l'exécutif (RLRQ, chapitre E-18) - Règlement sur l'allocation forfaitaire des frais de fonction et les autres allocations des membres du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre E-18, r. 0.1) - Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets (RLRQ, chapitre E-18, r. 1) • Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (RLRQ, chapitre M-17.2), fonctions relatives aux jeunes, notamment celles qui sont prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 4.1 • Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) à l'exception des sections II, III.1, III.1.1 et III.2 - Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) - Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30, r. 3) • Loi sur les ministères (RLRQ, chapitre M-34) • Loi sur l'Ordre national du Québec (RLRQ, chapitre O-7.01) - Règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec (RLRQ, chapitre O-7.01, r. 1)
Lois et règlements dont l'application est confiée à la ministre de la Justice (volet accès à l'information et réforme des institutions démocratiques)	• Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) - Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 1) - Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2) - Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3) - Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 4) - Règlement sur la procédure de sélection de personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 5) - Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 6)

	• Code des professions (RLRQ, chapitre C-26), section V.I du chapitre IV • Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1) • Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011) - Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 1) - Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 2) - Règlement sur le registre des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 3) - Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 4)
Lois dont l'application est confiée à la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne	• Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques (RLRQ, chapitre C-7.1) • Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (RLRQ, chapitre E-20.2) • Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), section II
Lois dont l'application est confiée à la ministre responsable des Affaires autochtones	• Loi sur le Gouvernement de la nation crie (RLRQ, chapitre G-1.031) • Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), section III.2 • Loi sur la Société de développement des Naskapis (RLRQ, chapitre S-10.1) • Loi sur la Société Makivik (RLRQ, chapitre S-18.1)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Séminaires et autres activités de perfectionnement 2018-2019 10
Tableau 2 - Activités d'intégration 2018-2019 10
Tableau 3 - Programme de relève 2018-2019 11
Tableau 4 - Programme de mentorat 2018-2019, dyades mentors-mentorés 11
Tableau 5 - Programme de mentorat 2018-2019, Cercle des mentors 11
Tableau 6 - Taux de respect des engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens en 2018-2019 24
Tableau 7 - Effectif au 31 mars 25
Tableau 8 - Heures rémunérées par programme en 2018-2019 26
Tableau 9 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel, par champ d'activité. 26
Tableau 10 - Évolution des dépenses en formation 27
Tableau 11 - Jours de formation selon les catégories d'emploi 27
Tableau 12 - Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier 27
Tableau 13 - Répartition des effectifs en heures rémunérées, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 28
Tableau 14 - Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus, conclus entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019 28
Tableau 15 - Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif, par programme 29
Tableau 16 - Répartition des dépenses du Ministère, par programme et par supercatégorie, pour l'année 2018-2019. 31
Tableau 17 - Dépenses et évolution d'investissement du Ministère, par programme 31
Tableau 18 - Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles, pour l'année 2018-2019 32
Tableau 19 - Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles. 32
Tableau 20 - Liste des principaux projets en ressources informationnelles des autres ressources y étant affectées 33
Tableau 21 - Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2018-2019 41
Tableau 22 - Embauche des membres de groupes cibles, en 2018-2019 41
Tableau 23 - Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles, par statut d'emploi 42
Tableau 24 - Évolution de la présence des membres de groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année 42
Tableau 25 - Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année 42
Tableau 26 - Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel, résultats pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2019. 43

Tableau 27 - Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi 43
Tableau 28 - Taux de présence des femmes, dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 43
Tableau 29 - Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH. 44
Tableau 30 - Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars 44
Tableau 31 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais, en 2018-2019 45
Tableau 32 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue, en 2018-2019 46

Ministère
du Conseil exécutif
Québec